

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2025/477/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la Cérémonie pour remise de bachis et tricornes par la Préparation Militaire Marine de Dieppe, le  
Dimanche 12 octobre 2025.  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,  
afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

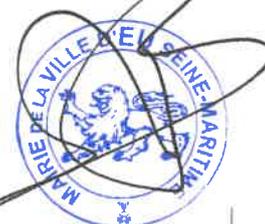
**Article 1<sup>er</sup> :** Le Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 au Dimanche 12 octobre 2025 à 14h00  
Le stationnement sera interdit sur les vingt places du parking de Place St Laurent O'Toole, il sera **uniquement réservé pour les véhicules et bus de la Préparation Militaire Marine de Dieppe.**

**Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

**Article 5:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le huit septembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

